



Esch-sur-Alzette, le 11 septembre 2024

Monsieur Steve FALTZ
Conseiller Communal

Madame Liz BRAZ
Conseillères Communale

Monsieur Enesa AGOVIC
Conseillère Communale

Monsieur Sacha PULLI
Conseiller Communal

Monsieur Ben FUNCK
Conseiller Communal

Monsieur Jean TONNAR
Conseiller Communal

Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, je me permets de revenir au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins à votre missive adressée au Collège Echevinal concernant les détails des déplacements à l'étranger des personnes engagées dans les activités communales pour les années 2022 et 2023.

Je vous prie de bien vouloir excuser la durée nécessaire pour répondre à votre question, mais comme les frais liés aux déplacements sont recensés dans le budget communal par article, et non par déplacement, circonstance encore rendue plus compliquée par la répartition d'un seul déplacement sur plusieurs articles budgétaires, dépendant de son objet et des personnes participantes, un relevé lisible et compréhensible a nécessité un travail important.

D'ailleurs, le Collège des Bourgmestre et Echevins a pris la décision de retravailler la procédure interne de validation des déplacements à l'étranger en la rendant plus transparente et les voyages plus aisément retraçables. Avant d'expliquer la nouvelle procédure interne, je me permets de vous fournir les informations sollicitées par année budgétaire.

Par contre, le Collège des Bourgmestre et Echevins ne se voit pas en position de communiquer les frais de voyages d'associations sans but lucratif, qui constituent des entités à personnalité juridique

distincte, même si un ou plusieurs membres du Collège Echevinal siègent au conseil d'administration. Il appartient aux organes décisionnels des associations concernés de décider d'une éventuelle communication de ces informations.

1. Récapitulatif des déplacements à l'étranger durant l'année 2022

L'année 2022 était évidemment marquée par le fait que la Ville d'Esch-sur-Alzette portait le titre de Capitale Européenne de la Culture. Dans ce contexte, la Ville avait été invitée aux cérémonies d'ouverture des deux autres villes portant ce titre pour l'année 2022, à savoir Novi Sad, en Serbie, et Kaunas, en Lituanie :

- Cérémonie d'ouverture Novi Sad : la Ville était représentée du 13 au 14 janvier 2022 par une délégation de 3 personnes, à savoir Messieurs le Bourgmestre, le Secrétaire Général et le Directeur aux Affaires Culturelles. Le coût total du déplacement se chiffrait à 2.341,75.-€. Les frais étaient imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Collège des Bourgmestre et Echevins, Fonds à la disposition du CBE pour menues dépenses – Collège des Bourgmestre et Echevins* et *Frais de route et de séjour – Coordination des Affaires Culturelles*.
- Cérémonie d'ouverture Kaunas : la Ville était représentée du 21 au 23 janvier 2022 par une délégation de 5 personnes, à savoir Messieurs le Bourgmestre, l'Echevin délégué aux Affaires Culturelles, le Secrétaire Général, le Directeur aux Affaires Culturelles et le chef du protocole. Le coût total du déplacement se chiffrait à 5.157,9.-€. Les frais étaient imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Collège des Bourgmestre et Echevins, Fonds à la disposition du CBE pour menues dépenses – Collège des Bourgmestre et Echevins, Frais de route et de séjour – Coordination administrative* et *Frais de route et de séjour – Coordination des Affaires Culturelles*.

Dans le domaine des relations transfrontalières et des jumelages, on peut signaler les déplacements suivants :

- Déplacement à Joao Monlevade au Brésil dans le cadre de la conclusion d'un jumelage : le déplacement a eu lieu du 29 juin au 5 juillet 2022 et la délégation était composée de 7 personnes, à savoir Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Echevin délégué aux relations internationales, Monsieur l'Echevin responsable du patrimoine industriel, une conseillère communale issue de l'opposition politique, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Coordinateur des relations transfrontalières ainsi que l'initiatrice et porteuse du projet Esch2022 « A Colônia Luxemburguesa ». Le coût total du déplacement se chiffrait à 16.199.-€ et comprend principalement les frais de vol (economy), les hôtels ainsi que location d'un minibus pour les déplacements au Brésil. Les frais étaient imputés à l'article *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelage*.
- Voyage annulé à Stryi en Ukraine : dans le cadre du jumelage avec la ville ukrainienne Stryi, un déplacement avait été prévu, mais a dû être annulé pour raisons de sécurité. La Ville n'a cependant pas pu récupérer la somme de 1.758,12.-€ pour les vols pour 7 personnes ; cette somme a été imputée à l'article *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelages*.

- Participation au marathon de Cologne : la Ville était invitée à participer avec 5 coureurs au marathon de Cologne, qui se déroulait en date du 2 octobre 2022 (une nuitée). La délégation eschoise était composée des 5 coureurs (Monsieur le Bourgmestre et 4 membres du personnel de la Ville) ainsi que de deux représentants de la Ville (Monsieur l'Echevin délégué aux relations internationales ainsi que de Monsieur le coordinateur des relations transfrontalières). Le coût total du déplacement se chiffrait à 3.288,6.-€. Les frais étaient imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Collège des Bourgmestre et Echevins, Frais de route et de séjour – Jumelages et relations internationales* et *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelages*.
- Colloque « 70 Jahre Montanunion » : une délégation de la Ville, composée de Monsieur l'Echevin délégué au patrimoine industriel, de Monsieur le coordinateur transfrontalier et de Monsieur le chef du département des Archives et du Patrimoine Industriel, a assisté du 24 au 25 novembre 2022 au colloque « 70 Jahre Montanunion » à Cologne. Le coût total du déplacement se chiffrait à 904,41.-€ et a été imputé à l'article *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelages*.
- Déplacement à Lille : une délégation de la Ville, composée de 2 membres du Collège des Bourgmestre et Echevins, du Directeur aux Affaires Culturelles, d'une membre du service des relations publiques ainsi que du coordinateur transfrontalier, a effectué du 27 au 28 novembre 2022 un déplacement à Lille pour des échanges avec l'échevine lilloise déléguée à la culture et l'échevin lillois délégué aux jumelages ainsi que des visites de l'opéra et d'un projet d'économie solidaire. Le coût total du déplacement se chiffrait à 808,38.-€ et a été imputé à l'article *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelages*.
- Le restant des frais de déplacement liés aux relations internationales et concernant des réunions de travail se chiffre à 5.272,07.-€, dont 903,91.-€ pour des frais exposés par des membres du Collège des Bourgmestre et Echevins et 4.368,16.-€ correspondant aux frais de route et de séjour de Monsieur le Coordinateur des relations transfrontalières. Les frais étaient imputés aux articles *Fonds à disposition du CBE pour menues dépenses – Collège des Bourgmestre et Echevins, Frais de route et de séjour – Jumelages et relations internationales* et *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelages*.

Dans le domaine de la coordination sociale, les déplacements suivants ont eu lieu :

- European Social Network : Monsieur l'Echevin délégué aux affaires sociales ainsi que Monsieur le Coordinateur social et un membre de la coordination sociale ont assisté du 7 au 12 juin 2022 à une réunion du European Social Network à Hambourg. Le coût total du déplacement se chiffrait à 2.860,27.-€. Les frais ont été imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Collège des Bourgmestre et Echevins, Fonds à disposition du CBE pour menues dépenses – Collège des Bourgmestre et Echevins* et *Frais de route et de séjour – Coordination des Affaires sociales*.
- Child in the City Seminar : 4 membres de la coordination sociale et de l'administration des Maisons Relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette ont assisté au Child in the City Cascais Seminar au Portugal du 19 au 20 mai 2022. Le coût total du déplacement se chiffrait à 2.394,85.-€. Les frais ont été imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Coordination des Affaires sociales* et *Frais de route et de séjour – Maisons Relais*.

- Child in the City World Conference : 3 membres de la coordination sociale et de l'administration des Maisons Relais de la Ville d'Esch-sur-Alzette ont assisté à la Child in the City World Conference, qui se tenait du 5 au 7 octobre 2022 à Dublin. Le coût total du déplacement se chiffrait à 4.292,67.-€. Les frais ont été imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Coordination des Affaires sociales* et *Frais de route et de séjour – Maisons Relais*.
- Finalement, on peut encore signaler des frais de déplacement à hauteur de 82,75.-€ pour le service à l'égalité des chances et de 36.-€ pour le service Jeunesse.

Dans le domaine de la culture, les déplacements suivants ont eu lieu :

- Théâtre Municipal : le personnel de la Ville affecté au Théâtre Municipal se déplace régulièrement à l'étranger dans le cadre de la préparation de la programmation. En 2022, le frais de route et de séjour totaux se chiffraient à 8.470,76.-€ et étaient imputés à l'article *Frais de route et de séjour – Théâtre*.
- Conservatoire Municipal : en 2022, deux personnes ont assisté en février à une formation à Cannes, dont le coût total s'élevait à 2.001.-€, qui était imputé sur l'article *Frais de route et de séjour – Conservatoire*.
- Art Düsseldorf : en avril 2022, la Korschthal avait un stand à l'Art Düsseldorf. Monsieur le Bourgmestre et deux membres du service Culture ont visité la foire et le stand de la Korschthal. Le coût total de ce déplacement s'élevait pour la Ville à 240.-€ et était imputé à l'article *Frais de route et de séjour – Coordination des affaires culturelles*.
- Rainbow Cities Network : un membre du service Culture assure la représentation de la Ville au sein du Rainbow Cities Network. Dans ce cadre, il se rend aux congrès annuels de ce réseau. En 2022, ce congrès se tenait en novembre à Rotterdam. Le coût total de ce déplacement s'élevait à 980,5.-€ et était imputé à l'article *Frais de route et de séjour – Coordination des affaires culturelles*.
- Recherche culturelle : en 2022, une personne au sein du service Culture était chargée de mener des recherches et des études dans le domaine de la culture. Dans ce contexte, elle a effectué des déplacements à l'étranger pour assister à des colloques, à savoir en Ecosse, à Paris et à Lille. Le coût total de ces déplacements se chiffrait à 2.027,12.-€ et était imputé à l'article *Frais de route et de séjour – Coordination des affaires culturelles*.

Dans le domaine de la promotion économique, une mission économique avait été organisée au Portugal et le département des affaires économiques a représenté la Ville à deux foires :

- Mission économique au Portugal : une mission économique avait été organisée du 26 au 30 avril 2022 au Portugal, avec des visites et entrevues à Porto, Coimbra et Lisbonne. La délégation était composée de deux membres du Collège des Bourgmestres et Echevins, un conseiller communal représentant la majorité politique, un conseiller communal représentant l'opposition politique, Monsieur le chef du département des affaires économiques, Monsieur le Coordinateur transfrontalier et Madame la chef du service Structure et Organisation. Le coût total se chiffrait à 11.965,97.-€. Les frais ont été imputés aux articles *Fonds à la disposition du CBE pour menus dépenses – Collège des Bourgmestres et Echevins* et *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelages*.

- MAPIC : la Ville était représentée par 3 membres du département des affaires économiques à l'édition 2022 de la MAPIC, le séjour se déroulant du 28 novembre au 2 décembre 2022 à Cannes. Le coût total de ce déplacement se chiffrait à 4.367,88.-€ et a été imputé aux articles *Foires et expositions – City Management* et *Frais de route et de séjour – City Management*.
- Franchising Foire Charleroi : 4 membres du département des affaires économique ont représenté la Ville à la Franchising Foire à Charleroi en date du 6 octobre 2022. Le coût total de ce déplacement se chiffre à 881.-€ et a été imputé à l'article *Frais de route et de séjour – City Management*.

Dans le cadre de la planification d'un nouveau Centre de Tennis, un voyage d'études a eu lieu en date du 1er février 2022 à Paris pour visiter les infrastructures professionnelles de Roland Garros. La délégation était composée de Monsieur le Bourgmestre, Monsieur l'Architecte-Directeur, Madame la chef de service du service des sports, d'un représentant respectif du Ministère des Sports et du Ministère de l'Economie, d'une architecte externe et d'un représentant du Tennis Club Esch. Le coût total du déplacement se chiffrait à 1.757.-€ et a été imputé sur l'article *Centre de Tennis Lallange – concept global – études*.

Dans le cadre de la création du Département du Patrimoine Industriel et des Archives, Monsieur le chef de service a effectué deux déplacements d'études et de formation à l'étranger pour un coût total de 634,4.-€. Ces frais ont été imputés sur l'article *Frais de route et de séjour – Coordination administrative*.

Finalement, dans le cadre des services techniques de la Ville, on peut recenser les déplacements à l'étranger suivants :

- L'article *Frais de route et de séjour - Coordination technique* a été imputé des frais de déplacement suivants :
 - Monsieur l'Ingénieur-Directeur a assisté à un séminaire relatif à la mobilité urbaine du 5 au 7 octobre 2022 à Dortmund pour un coût total de 338.-€ ;
 - un membre de la Police des Bâtisses s'est rendu pour une formation en date du 22 novembre 2022 à Saarbrücken pour un coût total de 60.-€ ;
 - deux membres du personnel affectés au Déierepark ont assisté du 27 au 29 avril 2022 à Finsterwalde en Allemagne à la « Jahreshauptversammlung Deutsche Tierparkgesellschaft » pour un coût total de 1.419,01.-€.
 - un membre du service Déierepark et un membre du service STB se sont rendus du 2 au 5 novembre 2022 à Zentendorf en Allemagne dans le cadre du projet Bamhaiser pour un coût total de 888.-€.
 - Monsieur le chef de service du service de la circulation s'est rendue du 5 au 7 octobre 2022 à Vienne à la conférence « Fachkonferenz für FußgängerInnen » pour un coût total de 859,71.-€.
- L'article *Frais de route et de séjour – Distribution de l'électricité* a été imputé des frais de déplacement suivants :
 - Un membre du service RSA a assisté en date du 21 juin 2022 à une formation à Essen pour un coût total de 240.-€.
 - Quatre membres du service RSA ont assisté du 7 au 11 novembre 2022 à une formation à Baunach pour un coût total de 1.200.-€.
- L'article *Frais de route et de séjour – Alimentation en eau* a été imputé des frais de déplacement suivants :

- Deux membres du service RSA ont assisté du 25 au 29 juillet 2022 à une formation à Stuttgart pour un coût total de 810.-€.
- Un membre du service RSA a assisté du 27 au 29 septembre 2022 à une formation à Münster pour un coût total de 703,50.-€.

2. Récapitulatif des déplacements à l'étranger durant l'année 2023

L'année 2023 ayant été marquée par deux élections, les déplacements à l'étranger se sont limités essentiellement au niveau des services pour des présences à des foires internationales, à des réunions de travail ainsi qu'à des formations. Par conséquent, les frais relatifs aux déplacements à l'étranger s'étaient réduits en 2023 d'environ 45% par rapport à 2022.

Dans le domaine des relations transfrontalières et des jumelages, on peut signaler les déplacements suivants :

- Les frais totaux en matière de déplacements dans le cadre des relations transfrontalières pour l'année 2023 se chiffrent à 5.734,81.-€. Il s'agit essentiellement de réunions de travail dans les villes jumelées; mais on peut relever un déplacement en juillet 2023 à Cologne en présence de Monsieur l'Echevin délégué aux affaires sociales pour un échange en matière de politique sociale. Les frais ont été imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Jumelages et relations internationales* et *Frais de jumelage, relations internationales – Jumelages*.

Dans le domaine de la coordination sociale, les déplacements suivants ont eu lieu :

- European Social Network : Monsieur le Coordinateur social et un membre de la coordination sociale ont assisté du 14 au 16 juin 2023 à la European Social Services Conference à Malmö. Le coût total du déplacement se chiffrait à 2.013,12.-€. Les frais ont été imputés à l'article *Frais de route et de séjour – Coordination des Affaires sociales*.
- Service Jeunesse : le service Jeunesse a organisé en septembre 2023 un déplacement en train avec le groupe PATE à Paris. Le coût total du déplacement se chiffrait à 1.645.-€. Les frais ont été imputés aux articles *Frais de route et de séjour – Service Jeunesse* et *Frais de transport dans le cadre d'activités – Service Jeunesse*. Le restant des frais de route et de séjour pour le service Jeunesse se chiffrait pour l'année 2023 à 207,9.-€.

Dans le domaine de la culture, les déplacements suivants ont eu lieu :

- Théâtre Municipal : le personnel de la Ville affecté au Théâtre Municipal se déplace régulièrement à l'étranger dans le cadre de la préparation de la programmation. En 2023, les frais de route et de séjour totaux se chiffraient à 7.703,44-€ et étaient imputés à l'article *Frais de route et de séjour – Théâtre*.
- Conservatoire Municipal : en décembre 2023, un membre de la direction du Conservatoire s'est déplacé à Cologne, engendrant des frais de 315.-€, qui étaient imputés sur l'article *Frais de route et de séjour – Conservatoire*. En avril 2023, des musiciens du Conservatoire se sont déplacés pour un concert à Solothurn ; le coût

total de ce déplacement se chiffrait à 2.450.-€ et a été imputé sur l'article *Frais des orchestres – Conservatoire*.

- Rainbow Cities Network : le membre du service Culture assurant la représentation de la Ville au sein du Rainbow Cities Network, s'est rendu aux événements de ce réseau, et notamment à l'assemblée générale qui se tenait en 2023 à Reykjavik. Le coût total de ce déplacement dans le cadre du Rainbow Cities Network s'élevait à 2.545,13.-€ et était imputé à l'article *Frais de route et de séjour – Coordination des affaires culturelles*.

Recherche culturelle : en 2023, la personne au sein du service Culture chargée de mener des recherches et des études dans le domaine de la culture s'est déplacé en juin à une conférence à Rennes, dont le coût, imputé à l'article *Frais de route et de séjour – Coordination des affaires culturelles*, se chiffrait à 333,27.-€.

Dans le domaine de la promotion économique, le département des affaires économiques a représenté la Ville à deux foires :

- MAPIC : la Ville était représentée par 3 membres du département des affaires économiques à l'édition 2023 de la MAPIC, le séjour se déroulant du 27 novembre au 1^{er} décembre 2023 à Cannes. Le coût total de ce déplacement se chiffrait à 5.137,26.-€ et a été imputé à l'article *Frais de route et de séjour – City Management*.
- Franchising EXPO Paris : 3 membres du département des affaires économique ont représenté la Ville à la Franchising Expo à Paris du 18 mars au 22 mars 2023. Le coût total de cette représentation à la Franchising Expo se chiffre à 6.782,54.-€ et a été imputé à l'article *Frais de route et de séjour – City Management*.
- Franchising Day Belgium Zemst : 3 membres du département des affaires économiques ont représenté la Ville au Franchising Day Belgium à Zemst en date du 12 octobre 2022. Le coût total de ce déplacement se chiffre à 648.-€ et a été imputé à l'article *Frais de route et de séjour – City Management*

Dans le cadre de la création du Département du Patrimoine Industriel et des Archives, Monsieur le chef de service a effectué une formation à Marburg ainsi qu'un voyage d'étude à Paris avec la CNCI ; le coût total de ces deux déplacements s'élevait à 1.736,16.-€. Ces frais ont été imputés sur l'article *Frais de route et de séjour – Coordination administrative*.

Un membre du service informatique s'est rendu du 7 au 8 février 2023 à Amsterdam pour visiter la Cisco Live. Le coût total de ce déplacement s'élevait à 360,4.-€. Ces frais ont été imputés sur l'article *Frais de route et de séjour – Coordination administrative*.

Un membre du service des sports s'est rendu à trois occasions à Eupen pour assister à des conférences et réunions dans le cadre du « Sports pour Tous », ceci pour un coût total de 339,90.-€. Ces frais ont été imputés sur l'article *Frais de route et de séjour – Service des Sports*. A noter encore un déplacement dans le cadre du programme « Sports pour Tous » au 2^{ème} Baskin Europe Cup à Schio en Italie. Les frais de voyage pour l'équipe de 14 joueurs/joueuses avec 4 accompagnateurs, dont deux membres du service des sports et deux moniteurs conventionnés s'élevaient à 4.932.-€. Ces frais ont été imputés à l'article *Manifestations sportives – Handisport – Activités sportives*.

Finalement, dans le cadre des services techniques de la Ville, on peut recenser les déplacements à l'étranger suivants :

- L'article *Frais de route et de séjour - Coordination technique* a été imputé des frais de déplacement suivants :
 - un membre du service Déierpark et un membre du service STB se sont rendus du 31 octobre au 3 novembre 2023 à Zentendorf en Allemagne dans le cadre du projet Bamhaiser pour un coût total de 888.-€.
- L'article *Frais de route et de séjour – Bains du Parc* a été imputé des frais de déplacement suivants :
 - trois membres du service ont visité en octobre 2023 l'Aquanale à Cologne pour un coût total de 1.027,2.-€.
- L'article *Frais de route et de séjour – Alimentation en eau* a été imputé des frais de déplacement suivants :
 - Un membre du service RSA a assisté du 21 au 23 novembre 2023 à la formation « Grundlagenkurs – Verfahrenstechnik der Wasseraufbereitung » à Ulm pour un coût total de 629,25.-€.

3. Nouvelle procédure relative aux déplacements à l'étranger

Afin d'augmenter la transparence et la traçabilité récapitulative des voyages de service à l'étranger, le Collège des Bourgmestre et Echevins a introduit en mars 2024 une nouvelle procédure en la matière, qui présente notamment l'avantage que les documents et factures pour tout déplacement sont centralisés par voyage au secrétariat général et que la rédaction d'un rapport est en principe obligatoire.

La procédure actuelle pour les déplacements à l'étranger est partant désormais la suivante :

[Extrait de la note de service du 15 mars 2024]

Si un.e chef de service ou un.e des membres de son service estime qu'il est dans l'intérêt du service et de la Ville de procéder à un voyage professionnel à l'étranger, le procédure suivante est à respecter :

- *le/la chef de service saisit, au moins 4 semaines avant la date du voyage, le membre du Collège Echevinal responsable du ressort concerné par le voyage professionnel d'une demande motivée expliquant les motifs à la base du voyage, sa durée, sa destination, le programme prévu, les coûts à prendre en charge par la Ville (lorsqu'il s'agit d'un voyage proposée par une société commerciale, les frais qui sont à charge de la société sont à renseigner et à étayer d'une pièce confirmant ces renseignements), le moyen de transport employé ainsi que le/les agent(s) proposé(s) à y participer ;*
- *si le membre du Collège Echevinal concerné émet un avis favorable au voyage de service envisagé, une demande de décision par l'intermédiaire du workflow est à introduire ensemble avec le consentement de l'Echevin responsable (courrier électronique, paraphe avec la mention « accord » sur la demande motivée, ...) et la feuille de route pour voyages au moins 20 jours avant la date du voyage. L'original*

de la feuille de route est à remettre au secrétariat général, cellule « secrétariat du Collège Echevinal »;

- *si le Collège des Bourgmestre et Echevins autorise le voyage professionnel, les démarches pratiques pour son organisation, et notamment l'engagement définitif des frais, pourront être finalisées.*
- *La rédaction d'un rapport écrit, détaillant entre autres, le programme du voyage ainsi que la plus-value de ce déplacement pour la Ville d'Esch-sur-Alzette, est en principe obligatoire, sauf demande motivée préalable à joindre à la demande décision au Collège des Bourgmestre et Echevins. Le rapport est communiqué au membre du Collège Echevinal responsable au plus tard 30 jours après le voyage de service concerné ; une copie électronique est à adresser au secrétaire général.*

A noter qu'il est dans l'intérêt d'une bonne administration, notamment en ce qui concerne la réduction des coûts, d'entamer la procédure d'autorisation pour le voyage de service le plus tôt possible.

En ce qui concerne le choix du moyen de transport, en principe, chaque déplacement doit se faire de manière éco-responsable tout en prenant en compte les coûts y liés.

Ainsi sont privilégiés :

- *les moyens de transport le moins polluants en préférence des voyages en avion ;*
 - *si le voyage en train dure moins de 4 heures, ce moyen de transport est privilégié ;*
 - *si le voyage doit se faire en avion, les vols directs sont à privilégier ;*
- *les hôtels permettant un déplacement en mobilité douce ou en transports publics.*

Des exceptions sont permises dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- Lorsque ces conditions ne peuvent raisonnablement pas être imposées à l'intéressé.*
- Lorsque l'intérêt du service exige une dérogation à ce principe.*

En cas d'invocation de l'une ou de l'autre de ces exceptions une justification est à joindre.

Si la demande d'autorisation n'a pas pu être introduite dans les délais prescrits ou avant le départ en raison d'une impossibilité matérielle ou de l'urgence du voyage, elle est à établir ultérieurement avec une explication précise à l'appui. En tout état de cause, et même dans le cas des hypothèses prémentionnées, un accord préalable du membre du Collège Echevinal responsable du ressort concerné doit être recueilli.

Dans l'espoir que la présente réponse ait pu répondre à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseiller.ères Communales, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Christian WEIS

Bourgmestre

